



Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune, a été extrait ce qui suit

SEANCE DU 27 janvier 2025

PRESENTS :

M. Marc QUIRYNEN, Bourgmestre;

M. Vincent PEREMANS, M. José DOCK, M. Quentin BLAISE, Mme Myriam VAN HULLE-GUEUNING, Échevins;

Mme Florence ARRESTIER, Présidente du CPAS;

M. Philippe LEFEBVRE, Mme Christine BRED A, M. Bruno HUBERTY, M. Jean-François CULOT,

M. Olivier HENROTIN, M. Maxence LENOIR, M. Kévin JEANJOT, Mme Stéphanie NICOLAY,

Mme Isabelle DUPONT, M. Benjamin DEFECHE, Mme Sabrina HENET, Conseillers;

M. Quentin PAQUET, Directeur général;

Déclaration de politique communale

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et tout particulièrement son article L1123-27 qui stipule que dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière;

Vu le renouvellement intégral des conseillers communaux à la date du 02 décembre 2024 ;

Considérant la déclaration de politique communale telle que proposée par le Collège communal;

Par 8 voix POUR et 6 ABSTENTIONS,

DECIDE

Article 1: d'approuver la déclaration de politique communale telle que proposée par le Collège communal.

Article 2: de publier cette déclaration de politique communale conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la mettre en ligne sur le site internet de la commune.

Se sont ABSTENUS : Philippe LEFEBVRE ; Christine BRED A ; Bruno HUBERTY ; Isabelle DUPONT ; Benjamin DEFÊCHE ; Sabrina HENET.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) Q. PAQUET.

Le Bourgmestre,
(s) M. QUIRYNEN.

Pour expédition conforme,

Le Directeur général

Le Bourgmestre

Quentin PAQUET

Marc QUIRYNEN